

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2009, a adopté le règlement suivant :

RCA-60 *Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur de la ville connu sous le nom de « La Petite-Italie »*

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 16 juin 2009

Pierre Rochon, avocat
Secrétaire d'arrondissement